Réponse de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n°4863 du 5 octobre 2026 de l'honorable Députée, Sam TANSON, au sujet des contraintes par corps.

1. **Combien de personnes ont été incarcérées au cours des deux dernières années dans le cadre d'une contrainte par corps ?**

Entre le 1er janvier 2025 et le 26 octobre 2026, 128 personnes ont été incarcérées dans le cadre d'une contrainte par corps.

2. **Quelle était la durée moyenne des détentions exécutées au titre d'une contrainte par corps, ainsi que les durées minimale et maximale constatées ?**

Les indicateurs de durée des détentions exécutées au titre d'une contrainte par corps entre le 1er janvier 2025 et le 26 octobre 2026 se présentent comme suit :

Indicateur	Jours
Moyenne	7.7
Médiane	7.0
Max	48
Min	1

3. **Madame la Ministre peut-elle indiquer la nature des condamnations définitives à l'origine des contraintes par corps exécutées au cours des deux dernières années ?**

La nature des condamnations définitives à l'origine des contraintes par corps exécutées entre le 1er janvier 2025 et le 26 octobre 2026 se présente comme suit :

Infractions à l'origine de la COC	Nb de cas
Circulation	77
Vol	17
Stupéfiants	14
Coups et blessures volontaires	3
Vol à l'aide de violences	3
Abandon de famille	2
Destruction de biens	2
Outrage envers un corps constitué	2
Détention d'armes prohibées	1
Attentat à la pudeur	1
Abus de confiance	1

Fausses alertes	1
Faux en écritures	1
Gestion des déchets	1
Interdiction d'entrée sur le territoire	1
Harcèlement obsessionnel	1
Grand Total	128

Luxembourg, le 2 novembre 2026

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue